

CHARTRE POUR DES RELATIONS DURABLES AVEC LES FOURNISSEURS

VINCI Energies Europe East

VINCI Energies (VE) s'engage dans une démarche d'achats durables et d'amélioration continue des standards sociaux et environnementaux au sein de son réseau de fournisseurs. Par cette chartre, VE souhaite faire adhérer l'ensemble de ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et demande donc à chaque fournisseur :

ENVIRONNEMENT :

Conformément aux "[VINCI Lignes directrices environnementales](#)" et à "[VINCI ambition environnementale](#)" :

PRENDRE EN COMPTE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Prendre des mesures pour évaluer et rendre transparentes les émissions liées à ses propres activités, y compris la chaîne de valeur.

RÉDUIRE L'IMPACT DE NOS ACTIVITÉS

- Réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre conformément à l'accord de Paris.
- S'efforcer d'atteindre les normes environnementales les plus élevées en matière de préservation des ressources naturelles, de gestion des déchets et de protection de la biodiversité.

UTILISER DES RESSOURCES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

- Gestion responsable des ressources, réduction et recyclage des déchets tout au long de la chaîne de création de valeur.
- Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie lors de la conception ou de l'utilisation des matériaux et des ressources.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- Préserver la biodiversité, réduire la consommation d'eau et limiter les risques de pollution de l'eau et du sol.

DROITS HUMAINS :

Conformément au «[VINCI Guide des droits humains](#)» et aux «[VINCI Actions incontournables et fondamentales en matière de santé et de sécurité au travail](#)» :

RESPECTER LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES DROITS HUMAINS ET DU DROIT DU TRAVAIL

- S'engager à améliorer continuellement les conditions de travail des employés, conformément à la Déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES INSTALLATIONS SUR TOUS LES CHANTIERS

- Respecter les prescriptions locales et celles du donneur d'ordre en ce qui concerne les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et les former en conséquence.

LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI ET L'INTÉGRATION

- Garantir l'égalité de traitement et l'égalité des chances vis-à-vis des collaborateurs et s'abstenir de toute discrimination, par exemple en matière de recrutement ou de rémunération.

L'ACHAT RESPONSABLE DE MATIÈRES PREMIÈRES

- Éviter d'utiliser des matières premières provenant de zones de conflit ou à haut risque qui contribuent aux violations des droits humains, à la corruption, au financement de groupes armés ou à d'autres effets négatifs similaires.

ÉTHIQUE :

Conformément à la «[VINCI Charte éthique et comportements](#)» et au "[VINCI Code de conduite anticorruption](#)" :

SE CONFORMER AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA CONCURRENCE

- L'interdiction de tout comportement abusif ou illégal et de toute pratique anticoncurrentielle ou restreignant la concurrence, la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts.

S'EFFORCER DE TRAITER LES RELATIONS COMMERCIALES DE MANIÈRE ÉQUITABLE

- Respect de l'équité, de la transparence et de l'intégrité dans la gestion des relations commerciales.

RESPECTER LES RÈGLES DE PROTECTION DES DONNÉES

- Garantir la protection et la sécurité des données conformément au règlement général sur la protection des données et aux autres dispositions applicables en matière de protection des données.

S'ASSURER À CHAQUE ÉTAPE QUE SES PROPRES FOURNISSEURS RÉPONDENT AUX MÊMES EXIGENCES

- Garantir le respect de la chartre des relations durables avec les fournisseurs tout au long de la chaîne de valeur.

Par la signature ci-dessous, le fournisseur accepte les exigences mentionnées dans la présente chartre. En cas de non-respect, le fournisseur s'engage à mettre en œuvre un plan d'amélioration de la situation.

Signé pour et au nom du fournisseur

Signé pour et au nom de VINCI Energies

Date: _____

Date: _____

Signature: _____

Signature: _____